

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00089
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002280
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Médiathèques – Convention de partenariat en faveur de l'accès aux médias culturels et des actions culturelles dans les bibliothèques du Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens

aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

La Direction du Centre Pénitentiaire de Saint-Étienne (CPSE) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire (SPIP) souhaitent une aide dans la gestion des bibliothèques, mais également leur évolution au fil des années. Chacun souhaite en faire un lieu d'épanouissement rendant accessibles divers domaines artistiques et champs de connaissances aussi bien sous formes écrites et visuelles, qu'auditives. Cet accès à la culture est nécessaire à la réussite d'un parcours de formation, d'insertion et d'inscription dans la réalité sociale.

■ **Motivation et opportunité**

La convention, objet de la présente délibération, s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2000 entre la Ville de Saint-Étienne, le SPIP 42 (antenne Saint-Étienne) et la Direction du Centre Pénitentiaire de Saint-Étienne. Elle a pour objet la définition des règles du partenariat mis en place entre les trois parties, afin de faciliter l'accès à divers médias, dont les livres, pour toutes les personnes détenues du Centre Pénitentiaire de Saint-Étienne.

■ **Contenu**

La convention précise les objectifs et engagements de chacune des parties :

Objectifs du SPIP et du CPSE

- Assurer le fonctionnement des bibliothèques en proposant une offre documentaire de qualité,
- Promouvoir le livre et la lecture comme outils du parcours d'insertion des personnes détenues,
- Favoriser le travail partenarial entre les différents intervenants culturels.

Objectifs des Médiathèques

- Promouvoir le droit individuel à la culture et à la lecture,
- Soutenir les actions de promotion du livre, de la lecture et des autres médias auprès des publics éloignés,
- Apporter son aide technique dans la mise en place et la gestion des bibliothèques pénitentiaires,
- Favoriser l'accès à la culture pour tous au moyen d'actions socio-culturelles.

Engagements du SPIP

- Assurer le financement régulier de l'acquisition de livres, de supports d'animation et d'éventuels frais inhérents aux interventions,
- Favoriser l'animation autour des médias culturels en organisant des actions et en participant à leur financement,
- Recueillir les demandes des détenus en matière d'animations et d'acquisitions et en informer ses partenaires,
- Préparer la venue des intervenants extérieurs,
- Faire des bilans annuels autour des actions communes.

Engagements du CPSE

- Assurer la mise à disposition et l'entretien des locaux des bibliothèques,
- Donner les moyens d'un fonctionnement régulier des bibliothèques,
- Mettre à disposition des bibliothèques une ou plusieurs personnes détenues auxiliaires,
- Assurer l'accès direct et régulier aux bibliothèques et la possibilité de lire à toutes les personnes détenues.

Engagements des Médiathèques

- Assurer un soutien technique pour le fonctionnement des bibliothèques du CPSE. Elles proposeront notamment des listes d'acquisitions et apporteront leur aide technique pour les acquisitions et l'élaboration de dossiers de demande de subventions auprès du Centre National du Livre (CNL),
- Former les auxiliaires de bibliothèque,
- Assurer un soutien régulier à la gestion de chaque bibliothèque, en se rendant sur place au moins une demi-journée par mois,
- Faire des dons de médias,
- Proposer des ateliers socio-culturels : rencontre d'auteur, lecture, atelier créatif.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- valider le dispositif d'accès à la culture à destination des publics empêchés de la Maison d'Arrêt de la Talaudière (Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne-CPSE),
- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Centre Pénitentiaire de Saint-Étienne et le Centre Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire pour faciliter et promouvoir un parcours de formation, d'insertion et d'inscription des détenus dans la réalité sociale,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE